



La prévention et la promotion de la santé des mutualistes

L'intervention de la mutuelle est appréciée pour le remboursement complémentaire des soins et ce tout particulièrement dans un contexte difficile car le malade doit régulièrement mettre la main à la poche pour se soigner. Mutame s'efforce de préserver votre niveau de protection et améliore lorsqu'elle le peut les prestations. La création au début de l'année du forfait "médecines douces" répond à une réelle attente puisque nous aurons participé en 2009 au remboursement de 3 000 actes de spécialités différentes.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 ajoute de nouvelles charges. A titre d'exemple l'augmentation de 2 € du forfait journalier va nous coûter 132 000 €

Outre ce concours, la mutuelle continue de prendre part à la prévention et à la promotion de la santé. Parmi les initiatives prises au cours des derniers mois je me plais à évoquer le remboursement de l'acte infirmier pour l'injection du vaccin contre la grippe saisonnière. C'est aussi avec beaucoup de plaisir que nous nous associons aux collectivités en soutenant l'achat de défibrillateurs installés dans des locaux où travaille le personnel territorial.

Pour éviter tout risque de déclassement abusif des taux de remboursement des médicaments, le mouvement mutualiste a convenu de ne pas prendre en charge les spécialités remboursées à 15% par l'assurance maladie. La Mutualité française prépare une liste des alternatives thérapeutiques possibles pour remplacer ces médicaments par d'autres spécialités mieux remboursées. L'automédication peut aussi constituer une alternative avec le conseil du pharmacien et sous la surveillance du médecin traitant.

Mutame relaye activement les conférences, ateliers, campagnes de dépistage organisés par la Mutualité régionale dans de nombreuses communes du territoire pour vous informer sur le sommeil, la nutrition, les accidents de la vie courante, les maladies cardio-vasculaires. Des formations aux gestes d'urgence pédiatrique sont proposés aux parents, grands-parents et aux baby-sitters.

Nous fondons quelques espoirs sur l'accord national récemment conclu avec les chirurgiens, les obstétriciens et les anesthésistes pour parvenir rapidement à réguler les dépassements d'honoraires.

Vous êtes nombreux depuis avril dernier à appeler le 3935 pour bénéficier du conseil des spécialistes du centre de contact de Priorité Santé Mutualiste en réponse aux questions posées sur le cancer, les addictions, l'équilibre alimentaire, l'accompagnement des proches en situation de dépendance ou d'handicap.

Pour maintenir le niveau de garanties et acquitter les taxes nouvelles, il faut inévitablement procéder à un ajustement tarifaire. L'augmentation de la cotisation applicable au 1^{er} janvier oscille entre 4,50% et 5,40% selon les catégories.

Nous apportons régulièrement notre soutien aux mutualistes en proie à des difficultés financières pour le paiement d'une dépense de santé en leur accordant une avance gratuite de fonds ou une aide ponctuelle. Nous vous proposons dès janvier 2010 des services supplémentaires pour l'assistance au domicile.

Il existe un dispositif national d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé totalement financé par les mutuelles et les assurances pour alléger votre contribution Mutame, n'hésitez pas à y faire appel. Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche.

L'arrivée au siège de la mutuelle d'une jeune collaboratrice "Référénte Santé Sociale" facilitera le développement de nouvelles initiatives dans ces différents domaines en vue de conforter notre attachement à l'écoute et à la proximité mises au service de l'adhérent.

Sachez que nous sommes à vos côtés pour vous soutenir, pour vous aider si vous êtes confronté à des difficultés lors du règlement d'une dépense importante de santé.

S'agissant de notre activité de régime complémentaire à l'assurance maladie, force est de constater que les remboursements évoluent à un rythme soutenu, en raison notamment du vieillissement de la population et du coût des nouvelles technologies médicales. Les contributions et taxes pèsent lourdement sur nos budgets avec une charge de 850 000 € en 2009 et un prévisionnel d'1 million d'euros l'année prochaine. L'environnement concurrentiel et les difficultés économiques limitent notre développement d'où une baisse de la collecte des cotisations. Les jeunes recrues ne rejoignent pas forcément la mutuelle de la profession.



Le conseil d'administration et l'équipe administrative de la mutuelle vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Président, Daniel LEMENUEL



L'aide pour une complémentaire santé

Vous pouvez peut-être prétendre à l'aide pour l'acquisition d'une complémentaire santé réservée aux personnes qui résident en France disposant de revenus au maximum supérieurs de 20% au plafond de la couverture maladie universelle. Il s'agit des ressources des douze derniers mois civils précédant la demande. Un forfait logement est ajouté au revenu si le demandeur est propriétaire, logé gratuitement ou bénéficiaire d'une aide de la caisse d'allocations familiales.

La réduction à faire valoir auprès de la mutuelle est de 100 € pour une personne de moins de 25 ans, 200 € de 25 à 49 ans, 350 € de 50 à 59 ans ou 500 € pour une personne de 60 ans et plus.

Si vous pensez avoir droit à ce dispositif, vous devez retirer un formulaire auprès de la caisse primaire d'assurance maladie ou du centre communal d'action sociale.

La demande complétée d'une déclaration de ressources doit être envoyée à votre caisse primaire d'assurance maladie. Si vous avez droit à cette aide, vous recevrez une attestation pour vous et les membres du foyer âgés de moins de 16 ans. Un justificatif distinct est délivré pour les plus de 16 ans. Ces documents doivent être transmis à la mutuelle pour qu'elle prenne en compte la réduction à faire valoir sur la cotisation des bénéficiaires concernés.

L'aide est accordée pour un an. Le renouvellement de la demande doit être fait auprès de l'assurance maladie au moins deux mois avant la date d'expiration des droits.

Les plafonds de ressources au 1^{er} juillet 2009

Foyer	Montant mensuel
1 personne	752 €
2 personnes	1 128 €
3 personnes	1 354 €
4 personnes	1 579 €
5 personnes	1 880 €
6 personnes	2 181 €



Une aide pour les retraités

Votre pension principale est servie par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales : sous certaines conditions de revenus vous pouvez obtenir une aide destinée à prendre en charge une partie des cotisations versées à la mutuelle. Il faut compléter un imprimé et joindre le dernier appel annuel de cotisations ou l'attestation de paiement disponible sur simple appel à Mutame.

CNRACL Fonds d'action sociale
Rue du Vergne 33059 Bordeaux cedex - 05 56 11 36 68
www.cnrACL.fr

IMPORTANT

Une édition trimestrielle du décompte de Mutame Normandie

L'échange généralisé existant entre la mutuelle et les principales caisses d'assurance maladie réduit considérablement les délais de traitement de l'information relative aux soins. Bien souvent vous êtes informés du virement de Mutame Normandie en consultant votre relevé bancaire bien avant de recevoir le décompte mensuel comportant le détail de notre remboursement.

Depuis plusieurs semaines nous avons renoncé à l'envoi du relevé de prestations aux personnes pour lesquelles nous disposons d'une adresse électronique car nous les prévenons en temps réel de la mise en ligne du décompte sur l'espace adhérent de notre site Internet accessible à tout moment.

A partir de l'année prochaine, pour réduire les frais de papier, d'impression et d'affranchissement, et participer à la protection de l'environnement les décomptes seront édités une fois par trimestre.

Si vous préférez recevoir le décompte au mois, nous pouvons naturellement accéder à votre souhait sur simple demande de votre part auprès de nos services.

Pour tout contact : Mutame Normandie 02 33 05 29 20
Communiquez votre mail : adirection@mutame-normandie.fr